

Dossier d'inscription 2024 - 2025

Scolaire, restauration scolaire, accueils périscolaires matin et soir, études surveillées

Dossier à retourner complété au Guichet Régie Unique situé au Centre Administratif – 593 rue du Bas Moulin.

- Avant le 24 mai 2024, pour les inscriptions scolaires des enfants entrant en petite section de maternelle ou en CP.
- Avant le 26 juillet 2024, uniquement pour les inscriptions périscolaires (Restauration, accueils périscolaires matin et soir, études surveillées)

Attention la réinscription obligatoire chaque année.

• Par mail à guichet-regieunique@mairie-dammarie-les-lys.fr

La réception de votre dossier, vous sera confirmée automatiquement à réception de votre mail.

• En le déposant à l'accueil du Centre Administratif 593 rue du Bas Moulin

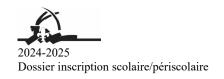


Responsable(s) du ou des enfant(s)

	□ Père		□ Mère	
	Autre responsable légal Précisez			
Nom d'usage				
Nom de naissance				
Prénom				
Situation familiale				
Adresse complète				
N°				
Rue				
CP/Ville				
Tél. portable				
Tél. fixe				
Mail (Obligatoire)		Merci de n'indiquer q	u'une seule adresse	mail mail
Autorisé €	☐ Venir chercher l'enfar ☐ Etre prévenu en cas d'		☐ Venir chercher l'enfant☐ Etre prévenue en cas d'urgence	
Enfant(s) à cl	harge			
Nom		Préno	Prénom	
		l		

Autre(s) personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant ou être prévenu en cas d'urgence

Nom – Prénom	Tél portable ou domicile	Autorisations
		☐ Venir chercher l'enfant ☐ Etre prévenu en cas d'urgence
		☐ Venir chercher l'enfant ☐ Etre prévenu en cas d'urgence
		☐ Venir chercher l'enfant ☐ Etre prévenu en cas d'urgence
		☐ Venir chercher l'enfant ☐ Etre prévenu en cas d'urgence



Photocopies des documents à fournir avec le dossier d'inscription

1. Livret de Famille (enfants et parents)

ou l'extrait(s) d'acte de naissance de(s) tous les enfant(s)

2. Justificatif de domicile

• Si vous êtes locataire ou propriétaire,

fournir une photocopie au choix : quittance de loyer de moins de 3 mois, facture ou attestation d'abonnement gaz, eau ou électricité de moins de 3 mois, taxe foncière.

• Si vous venez de déménager

et que vous n'avez pas encore un des documents ci-dessus, fournir une copie du contrat de location ou de l'acte de vente.

• Si vous êtes hébergé(s),

vous devez joindre une attestation d'hébergement sur l'honneur signée par l'hébergeant et vousmême, ainsi que la photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa Carte Nationale d'Identité.

3. Attestation de quotient familial de moins de 3 mois

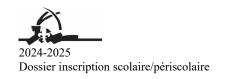
Si aucun justificatif n'est présenté pour évaluer le quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.

4. Avis d'imposition

ou de non-imposition 2023 sur les revenus 2022 (Madame et Monsieur).

5. Pour les couples divorcés, séparés ou en instance de divorce

fournir obligatoirement une copie du jugement de divorce ou de la requête de non conciliation.



16h30 / 18h

Départ à 18h

Fiche de réservation annuelle A rendre avant le 26 juillet 2024 au Guichet Régie Unique Au centre Administratif – 593 rue du Bas Moulin

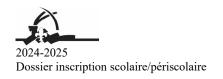
La facturation est établie selon les jours d'inscription et non par rapport à la présence de l'enfant. Toute modification (inscription ou annulation) devra être réalisée avant le 15 du mois précédent (ex. pour réserver le repas du 30 mars, faire la demande avant le 15 février) en ligne ou au Guichet Régie Unique).

Tout enfant non inscrit dans les délais sera facturé en présence exceptionnelle : 6,70 €* pour la cantine et 10,80 €* pour l'accueil périscolaire.

Si vous ne souhaitez pas donner votre quotient familial, merci de cocher cette case \square . Dans ce cas, le tarif de $4,50 \in *$ sera appliqué pour la cantine.

Si vous résidez en dehors de la commune de Dammarie-lès-Lys, le tarif de 6,70 €* sera appliqué pour la cantine.

cantine.					
* Sous réserve d'	actualisation des tarifs po	our la prochaine	rentrée scolai	re	
Renseignements concernant l'enfant					
Nom					
Prénom(s)					
Ecole					
Renseigne	ments médicaux				
Allergies □ r	non 🗆 oui *	MDPH	□ non	□ oui *	
	PAI ou MDPH et/ou tout docu	ment utile au service	e scolaire ainsi c	u'à l'école lors de l'	inscription.
				•	•
Réservatio	ns				T
		lundi	mardi	jeudi	vendredi
Accu	eil du matin				
Accueil échelon	né de 7h à 8h20				
Restau	ration scolaire				
☐ Repas végéta	rien (sans viande)				
ou	. 1				
☐ Repas avec v	iande respondant à votre choix				
			_		
☐ Allergie(s) ali					
	ou tout document utile				
	ueil du soir				
16h30 / 19h	:L1				
	es surveillées				
Debutent I	e lundi 9 septembre				



Portail famille

La Ville de Dammarie-lès-Lys met à disposition sur son site Internet un Portail famille.

Les demandes suivantes peuvent y être effectuées :

- création d'un compte personnel,
- visualisation des inscriptions,
- inscriptions ou annulations de réservations,
- consultation et règlements des factures,
- visualisation des menus.

Les inscriptions ou annulations à la restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir et à l'étude surveillée doivent être effectuées **avant le 15 du mois précédent** (ex. pour réserver le repas du 30 mars, faire la demande avant le 15 février) en ligne ou au guichet régie unique.

En cas de difficulté, contactez le Guichet Unique au 01 79 76 96 12 ou par mail à guichet-régieunique@mairie-dammarie-les-lys.fr.

Informations diverses

• Politique de confidentialité

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le responsable de traitement, le Maire de Dammarie-lès-Lys sis 26 rue Charles de Gaulle – BP 24 – 77196 Dammarie-lès-Lys Cedex :

- gestion des inscriptions scolaires et demandes de dérogations scolaires.
- gestion des inscriptions, suivi de présences et facturation aux activités périscolaires, restauration scolaire et études surveillées.
- états statistiques et bilan d'activité : taux d'occupation, présences...

Le responsable de traitement a désigné ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Pour les inscriptions scolaires, le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la mairie est soumise (articles L131-1 à L131-13 et articles R131-1 à R131-4 du code de l'éducation).

Pour la restauration scolaire, le périscolaire et les études surveillées, le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public à laquelle la mairie est soumise (articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles ; articles L.2324-1 et R.2324-17 du code de la santé publique).

Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants :

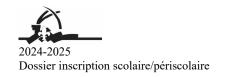
- Direction de l'éducation,
- Direction de l'accueil du citoyen et de l'usager
- le prestataire logiciel Technocarte en qualité de sous-traitant.

Les données collectées pourront être communiquées aux autres services municipaux et aux services de l'Etat concernés pour les finalités de traitement qui leur sont propres.

Les données papiers et électroniques sont conservées pendant 3 ans. En outre, les données sont conservées conformément à la section 12.1.2. "Affaires scolaires", à la section 12.3.2 "Inscriptions et suivi de la présence des enfants" et à la section 12.3.3. "Santé" de la circulaire DUA - DGP/SIAF/2014/006 ».

Dans le cadre des inscriptions scolaires, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas.

Dans le cadre de la restauration scolaire, du périscolaire et des études surveillées, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données, ADICO, ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse électronique suivante dpo@mairie-dammarie-les-lys.fr



ou à l'adresse postale suivante Mairie de Dammarie-lès-Lys – 26 rue Charles de Gaulle – BP 24 – 77196 Dammarie-lès-Lys Cedex.

Si vous estimez que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'information sur vos droits.

•	Δ	ttest	tation	- auto	rica	tion
•	\rightarrow	LLCSI	LALIOH	- auto	11 15/4	11011

☐ J'atteste l'exactitude des renseignemen	nts indiqués et m'engage à signaler tout changement de situation.
☐ En soumettant ce dossier, j'accepte que de traitement de services.	ne les informations saisies soient exploitées dans le cadre des finalités
· · ·	s règlements intérieurs restauration scolaire / accueils périscolaires / t modalités de paiement (disponibles sur le site de la Ville, le Portail (nique).
	Fait à
	Le
	Signature obligatoire du ou des responsables légaux